

LA PROBLEMATIQUE DES ASSOCIATIONS ISLAMIQUES EN CÔTE D'IVOIRE (1954 - 2013)

Moussa KONATE

Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africains (IHAAA)
Université Félix Houphouët Boigny (Abidjan)

Résumé

Cet article se propose d'analyser le vécu des associations islamiques en Côte d'Ivoire notamment en ce qui concerne leurs différents points d'accords et de désaccords. Il éclaire également sur le fonctionnement des deux types d'associations à savoir : les associations nationales et internationales représentées en Côte d'Ivoire. Les problèmes internes et les expériences acquises au cours de l'exercice de l'œuvre associative font aussi parmi des questions auxquelles cet article accorde un intérêt particulier.

Mots clés : Association islamique, Objectif, Problème, Expérience, Côte d'Ivoire

Abstract

This article proposes to analyze the reel-life of Islamic associations in Cote d'Ivoire, especially the agreement and the disagreement points. It clarifies as well the two types of associations which are: the national and the international associations. The internal problems as well as the acquired experiences through the associations working exercise are also among the questions to which this article pays a particular interest.

Key-words: Islamic association, Objective, Problem, Experience, Côte d'Ivoire.

Introduction

L'environnement socioculturel dont le rôle essentiel est de promouvoir les valeurs de l'Islam et de l'humanité, a une influence sur le mode de fonctionnement des associations islamiques. Toutefois, le bénévolat et le bien-être de l'humanité qui constituent la principale mission de ces associations conformément aux règles islamiques, ne sont pas toujours pris en compte par leurs responsables. C'est le cas de la Côte d'Ivoire où l'on observe que la gestion de certains responsables d'associations islamiques est contraire à la vision religieuse entre 1954 et 2013. Par ailleurs, dans le souci de rassembler tous les musulmans sans tenir compte de leur appartenance tribale et

de leurs idéologies religieuses, la toute première association islamique en Côte d'Ivoire dénommée Union Culturelle Musulmane verra le jour en 1954. Par contre, il est clair qu'en 2013, le Conseil Supérieur des Imams (COSIM) s'impose comme l'unique interlocuteur de tous les musulmans de la Côte d'Ivoire à la suite de la défaillance du Conseil National Islamique (CNI) ajoutée à l'incapacité physique de son premier responsable.

Pour mener cette étude, nous avons eu recours aux sources d'archives, aux statuts et règlements intérieurs des associations islamiques et aux témoignages de personnes qui s'intéressent aux associations islamiques en Côte d'Ivoire.

De plus, cette réflexion qui s'articule autour de trois parties, a pour objectif de montrer le fondement réel des associations islamiques, la façon dont elles œuvrent en Côte d'Ivoire de même que les conséquences de leur gouvernance. Si la première articulation porte sur le contexte d'émergence des associations islamiques et leur évolution structurelle, la deuxième quant à elle, sera consacrée à la gouvernance des associations islamiques. Enfin, dans la troisième articulation, il sera essentiellement question de la divergence doctrinale des associations et les tentatives de leur rapprochement par l'esprit de complémentarité.

1. contexte d'émergence des associations islamiques et leur évolution structurelle (1954-1993)

1.1. L'émergence des associations islamiques

Jusqu'en 1954, la Côte d'Ivoire ne comptait pas d'associations islamiques. L'œuvre islamique se faisait de façon individuelle sur des bases tribales d'autant plus que chaque tribu s'organisait autour de sa mosquée, au sein de sa communauté ou en fonction de son appartenance doctrinale¹. C'est en 1954, que l'Union Culturelle Musulmane de Côte d'Ivoire (UCM-CI) voit le jour en rassemblant en son sein tous les musulmans de la Côte d'Ivoire sans tenir compte de leur appartenance tribale et doctrinale (Cuoq 1975 : 210). Mais l'UCM-CI rencontrera des difficultés dans l'accomplissement de sa mission avec le mouvement salafiste qui venait de naître en Côte d'Ivoire en 1947. Parce qu'il est tidjani, la gouvernance de Boubakary Sako sera contestée par les salafistes, qui, en s'associant à d'autres musulmans vont créer le Conseil Supérieur islamique (CSI) en 1979² pour défendre la cause de la communauté musulmane. Mais à partir de

¹ - Ibrahim. K, entretien effectué le 28/02/2005.

² -Delval 1980 : 53- 63.

1991, le Conseil Supérieur Islamique dirigé par Moustapha Diaby, perd également la confiance de la communauté musulmane de Côte d'Ivoire car il est accusé d'utiliser l'association à des fins politiques (Marie 2001 : 276). C'est dans ces conditions que le Conseil National Islamique (CNI) naît en 1993. D'autres associations islamiques spécifiques seront créées afin d'assurer l'encadrement et la formation spirituelle et morale de couches sociales bien déterminées.

Au nombre de ces associations islamiques qui voient le jour, figurent l'association des Elèves et Etudiants Musulmans en Côte d'Ivoire (AEEMCI) créée en 1972, l'Association des Musulmans Sunnites de Côte d'Ivoire (AMSCI) en 1975¹ et l'Association des Jeunes Musulmans de Côte d'Ivoire (A.J.M.C.I) en 1978², l'Association des Femmes Musulmanes en Côte d'Ivoire (AFMCI) en 1994, avec des objectifs plus ou moins définis.

1.2. Objectifs des associations islamiques

Malgré la diversité des associations islamiques en Côte d'Ivoire, elles ont toutes un objectif commun : contribuer au développement de l'Islam et œuvrer pour le bien-être de la communauté⁴. Mais la mise en œuvre de cette mission a souvent suscité des désaccords entre les responsables de ces associations. Etant donné que l'œuvre associative relève du volontariat, des vertus comme la qualité morale et spirituelle sont des questions à prendre en compte dans la réussite de ses objectifs. En effet, toute œuvre volontaire qui est liée à la bienfaisance, requiert dans sa pratique un certain esprit d'altruisme et de don de soi. Ce sont des qualités qui n'établissent aucune différence entre les individus quelle que soit leur classe sociale, leur religion ou leur ethnie dans le but d'instaurer l'équilibre, l'équité et le progrès dans la société (Ghânem 2005 : 39). Dans les faits, comment les associations islamiques sont-elles organisées ?

1.3. Structure et mode de fonctionnement

Les associations islamiques en Côte d'Ivoire de façon générale sont dotées d'une structure bien définie qui tient compte de tous les paramètres qui favorisent la bonne marche de toute association en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'un bureau exécutif avec à sa tête un président, un secrétaire général et ses adjoints, des trésoriers, des

¹ - Statut de l'AMSCI du 18/10/1997.

² - Statut de L'AJMCI, 1994.

³ - Rapport du 1^{er} rencontre l'AFMCI1991.

⁴ - Statuts du : UCM p6, COSIM, pp 26-27, AEEMCI PP 16-17.

conseillers et des commissaires aux comptes¹. Par ailleurs, la divergence de point de vue dans la mise en pratique de l'œuvre associative a provoqué quelques malentendus dans le fonctionnement des associations islamiques. Cela peut s'expliquer soit par l'incompréhension du concept associatif soit, par d'autres considérations personnelles ; toute chose qui pourrait aboutir à des querelles entre certains responsables. On constate qu'en dehors des mentions formelles évoquées dans les statuts des associations islamiques, leurs responsables s'entendent rarement sur certains aspects tels que le respect de l'alternance et la transparence dans la gestion des biens de l'association ajoutés à cela, les conflits doctrinaux. Comme ce fut le cas de Boubakar Sako qui a été détesté, en premier lieu, pour sa doctrine au CMC, ensuite Diaby Kowët fut contesté par son caractère et son instrumentalisation du CSI à des fins politiques (Younous 1989 : 105) enfin Idriss Koné (Koudouss) fut combattu pour son refus de l'alternance à la tête du CNI ainsi que la mauvaise gestion du bien de l'association². En outre, l'amalgame entre les biens personnels et ceux de la communauté explique les désaccords au sein des associations islamiques en Côte d'Ivoire. Ces faits sont contradictoires avec le sens et le but de l'œuvre associative, d'où l'analyse à présent du mode de gouvernance des dites associations.

2. La gouvernance des associations islamiques : les efforts et les limites (1954-2006)

Dans cette partie, nous mettrons l'accent sur la manière dont les associations islamiques nationales et internationales ont été dirigées d'une part et les désaccords liés à leur gouvernance d'autre part.

2.1. Les efforts réalisés au niveau des associations islamiques nationales

Depuis leur création, les associations islamiques en Côte d'Ivoire ont été confrontées à un problème de gouvernance. D'abord, Boubakar Sako qui dirigeait l'Union Culturelle Mmsulmane de Côte d'Ivoire avait pour mission de rassembler tous les musulmans du pays pendant que Moustapha Diaby à la tête de Conseil Supérieur Islamique devait mener ses actions dans le sens de la coordination des affaires islamiques au plan national et international. La gouvernance de ces personnes était contestée d'une part par les salafistes et par les

1 -Statuts et règlement intérieur de l'UCM pp 9-11. Statuts de CSI, pp 6-7. Statuts du CNI, pp3-4-5-9.

² - Rapport de la commission politique du 1er congrès du CNI 1996, p 2.

arabisants d'autre part. C'est dans cette perspective que le Conseil National Islamique fut créé pour mettre fin à la mission coordinatrice du Conseil Supérieur Islamique des affaires islamiques et de contrecarrer la gouvernance des personnes issues de culture occidentale. Par ailleurs, le CNI à son tour n'a pu obtenir la satisfaction de la communauté à cause des conflits internes entre le Président du CNI, Idriss Koné (Koudouss) et le porte-parole du COSIM, Boikary Fofana depuis 1996 pour une raison d'alternance à la tête du CNI. Cette mésentente ne s'est pas limitée aux associations islamiques nationales mais s'est aussi étendue aux associations internationales représentées en Côte d'Ivoire. Même si l'UCM n'a pas pu accomplir sa mission de rassemblement de la communauté musulmane, elle a néanmoins réussi à la sensibiliser sur le bien-être de l'œuvre associative en Côte d'Ivoire.

Au cours de la pratique associative en Côte d'Ivoire, une sorte de révolte a été constatée au sein des acteurs des associations islamiques. Les élites réformistes¹ de la culture arabo-islamique se sont révoltées contre la gouvernance de Moustapha Diaby (Koweït)² à la tête du Conseil Supérieur Islamique (CSI) en 1991. Cette révolte était fondée sur des expériences acquises par les élites réformistes à l'issue des événements qui sont survenus au sein des deux associations qui s'étaient engagées à gérer les affaires des musulmans en Côte d'Ivoire de 1954 à 1979. Il s'agit de l'Union Culturelle Musulmane (UCM) créée en 1954 et du Conseil Supérieur Islamique (CSI) créée en 1979³.

Si l'UCM est considérée comme l'association-mère en Côte d'Ivoire, elle se distingue cependant par le fait qu'elle est à l'origine de l'émergence des œuvres associatives, avec pour but de sensibiliser les musulmans à l'union et à l'apprentissage de l'œuvre islamique collective qui étaient ignorés auparavant⁴. Pourtant, cette association est restée sous contrôle de personnes issues de culture occidentale. La plupart d'entre eux n'avaient pas la connaissance profonde de l'Islam malgré la ferveur. Par ailleurs, le manque de connaissance a induit certains parmi eux dans des erreurs graves, alors qu'ils croyaient faire le bien. Prenons le cas de Bema Koulibaly qui a présidé l'UCM entre 1962-1969. Pendant cette période, il a reconnu le groupe Ahamadya⁵

1- Il s'agit des intellectuels ayant une culture islamique et occidentale.

2 - Il était le député du département d'Odienné, il lui a été reproché le manque de connaissance suffisante de l'Islam.

³ -Delval 1980 : 63.

⁴ - Statuts de l'UCM, p4.

⁵ - Ce groupe fut créé en 1265 de l'Hégire en Inde dans la ville de Kadyan, par Ahmed Goulâm avec la complicité du colonisateur anglais.

comme une communauté musulmane. Il a aussi délivré une attestation garantissant leur protection en tant que président de l'UCM (Younous. 1989 :455-456). Pourtant, ce groupe malgré l'apparence islamique qu'il présente, contredit le dogme fondamental de l'Islam¹ (Zohaïr 1976 : 97-102-106). C'est pourquoi les autres communautés musulmanes des diverses doctrines le dénie.

Le groupe Ahamadya s'est installé en Côte d'Ivoire en 1961 en provenance du Ghana. Il a fondé une école confessionnelle à Adjamé dont les élèves sont malheureusement les enfants des musulmans malgré les écarts doctrinaux ! Même si ce groupe n'a pas eu une influence remarquable dans la société ivoirienne, il doit faire l'objet d'une observation perpétuelle (Stamer 1996 :50- 81).

Malgré la divergence entre Ahmadya et la communauté musulmane, s'il se trouve qu'un responsable musulman appuie sa cause et garantit l'exercice de sa foi, cela ne pouvait rester sans réaction voire sans révolte en vue d'une mesure corrective.

Cette mesure tient compte de la révision de condition de sélection des responsables des associations islamiques, notamment les associations phares qui s'occupent du destin des musulmans en Côte d'Ivoire. En effet, la lutte des élites réformistes était basée sur la nécessité du changement dans le choix des leaders des associations islamiques fédératives en Côte d'Ivoire. C'est ce qui a motivé la création des associations différentes à l'échelle nationale en commençant par le Conseil Supérieur Islamique, puis le Conseil Supérieur des Imams (COSIM), et ensuite le Conseil National Islamique (CNI). Tout cela est fait dans le but de contrôler ces associations nationales. Ce rêve fut réalisé en 2006 après l'investiture de Boikary Fofana à la tête du COSIM en qualité du guide spirituel de la communauté musulmane (Cheik al Aïmat)². Il importe à présent de revenir sur les associations internationales qui ont eu cours en Côte d'Ivoire.

¹ -Sa foi va à l'encontre du principe de l'Islam par le fait qu'il désavoue le hadj en terre sainte, le prophète Mohammad en tant que le dernier des prophètes, et le jihad en tant qu'une obligation imposée à la communauté musulmane. Le Groupe Ahamadya considère Ahmad Goulam, son fondateur comme un prophète. Elle ne considère pas le Coran comme la seule référence de la doctrine islamique. En plus de tout cela, Allah est qualifié chez eux par des attributs humains tels que le sommeil et les rapports sexuels etc. voir, Zohaïr 1976 : 97-102-106.

² - Islam info, 2006:4. Cf, Al Fouquane 2006 : 3.

2.2. Les efforts réalisés au niveau des associations islamiques internationales

A côté des associations islamiques nationales, des organisations internationales islamiques sont également représentées en Côte d'Ivoire¹. C'est le cas du Secours International Islamique² dirigée par Moustapha Sy³ et qui est représentée en Côte d'Ivoire depuis 1988. Mais il est victime de sa trop grande confiance qu'il accorde à ses collaborateurs chargés du suivi des travaux des projets. C'est pourquoi, des projets qui devaient être exécutés, ne l'ont pas été comme en témoigne le projet « la ferme des martyrs » financée par l'organisation de bienfaisance islamique de Koweït et qui devrait être réalisé à Odienné⁴. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle Moustapha Sy a été démis de la présidence et remplacé par Youssouf Diarra.

Par ailleurs, l'Agence Musulmane d'Afrique représentée en Côte d'Ivoire, était dirigée par Gaousou Timité⁵. Celui-ci était considéré comme l'intermédiaire entre l'Agence et les personnes bénéficiaires pour les questions de dons en matière sociale. Aussi, l'activité de l'agence se concentre-t-elle sur l'organisation des ruptures collectives du jeûne pendant le mois du ramadan et les *oudhiya* (le sacrifice pour la fête de tabaski).

Par contre, plusieurs projets initiés par les organisations internationales ont échoué en Côte d'Ivoire comme ce fut l'exemple du centre polytechnique de Korhogo (au nord de la Côte d'Ivoire) financé par l'organisation de bienfaisance islamique de Koweït à la demande de Koné Abdrahamane. De plus, la fondation SAAR⁶ qui avait créé une section à Abidjan en 1987, envisageait de bonnes réalisations telles que la construction d'un complexe éducatif de la maternelle à la terminale ainsi que l'investissement dans l'agroalimentaire et dans l'immobilier dans le pays (Miran 2007 : 14). Par ailleurs, l'existence de cette fondation est restée également sans suite puisqu'elle ne pourra faire aucune réalisation concrète alors que ses dirigeants paraissaient des personnes éveillées et matures dans le pays (Miran 2006 : 400).

1 -Tels que l'Agence Musulman d'Afrique et l'organisation de bienfaisance internationale islamique.

2 -Emission tv/11/10/2013 :9h35mn

3 -Il fut le premier à obtenir le diplôme de doctorat en arabe dans les sciences islamiques. Il rentre en Côte d'Ivoire en 1987.

4 -Timité Gaoussou, Entretien effectué le 10/09/ 2005 Yopougon –Abidjan.

5- Le fondateur de l'école confessionnelle islamique Nadiate à Yopougon km17 et du collège Nadiate à Yopougon.

6- C'est une fondation caritative saoudien-américaine qui entreprend de grands projets de bienfaisance dans le monde entier.

Ces dysfonctionnements relatés ont failli faire perdre la confiance que les organisations internationales plaçaient en certaines associations islamiques ivoiriennes.

Il faut toutefois souligner que si des organisations ont échoué dans leur mission, d'autres par contre ont réussi. Il s'agit de l'association *Al Gadir* appartenant aux *chi-ites*. Cette association a entrepris des projets gigantesques et remarquables en Côte d'Ivoire comme la réalisation du Complexe Culturel *Al Zahraa* à Marcory, d'une superficie de 600 m² dont l'inauguration a eu lieu le 8 mars 2009¹.

Toutefois, nous constatons un besoin réel des organisations islamiques caritatives en Côte d'Ivoire à côté des organisations humanitaires laïques et d'autres confessions qui jouent un rôle actif au service de l'humanité. Par ailleurs, toutes ces attitudes susmentionnées ont provoqué un désaccord entre les acteurs des associations islamiques en Côte d'Ivoire.

2.3. Les problèmes des associations islamiques en Côte d'Ivoire

Les associations islamiques en Côte d'Ivoire sont confrontées à de nombreux problèmes qui les empêchent de réaliser leurs objectifs. Au nombre de ceux-ci, figure très souvent le comportement de certains responsables musulmans qui est décrié. En effet, certains sollicitent des fonds à l'extérieur au nom de l'association mais l'utilisent à d'autres fins. On pourrait citer l'exemple de Moussa Diabaté, qui sollicita une aide auprès de l'organisation Secours International Islamique basé au Koweït pour construire une médresa. Mais en lieu et place de cette réalisation, il s'est plutôt offert un véhicule². C'est pourquoi une mission koweïtienne fut dépêchée en Côte d'Ivoire en 1998 en vue de vérifier l'usage effectif qui a été fait de l'aide financière. C'est au cours de cette visite que Dr Moustapha Sy a été remplacé par Youssouf Diarra à la tête de cette organisation.

Les associations islamiques sont également minées par des problèmes de doctrine religieuse. Déjà en 1954, l'Union Culturelle Musulmane de Côte d'Ivoire est confrontée à ce problème dans la mesure où Boubakar Sako, son premier président était en conflit avec un groupe salafiste. Ce groupe n'a pas digéré qu'une association d'une telle dimension soit gérée par Aboubacar Sako qui était de tendance tidjanite. Cette divergence doctrinale a poussé ce dernier à la démission sous la pression des wahhabites³ Par ailleurs, en dépit de

¹ -www. Fraternité matin, 2008 : 03/04.

² - Gaoussou Timité, entretien effectué le 10/09 2005, Yopougon- Abidjan.

³ - Delval 1980 : 68.

ses objectifs religieux et humanitaires¹ les actions de l'organisation Le Secours International Islamique ne profitaient qu'aux seuls sunnites (*salafistes*).

Quand Diaby Koweït s'est autoproclamé à la tête du Conseil Supérieur Islamique en 1991, il a par ensuite été accusé de détourner l'association à des fins politiques et du non respect des principes de l'Islam. Les réformistes ont essayé en vain de le destituer à plusieurs reprises. Il importe de noter que si ces tentatives ont échoué, c'est parce que Moustapha Diaby bénéficiait de la protection et du soutien du régime politique en place². Ne pouvant s'accommoder de cette orientation donnée au CSI, de nombreux musulmans vont créer le Conseil National Islamique (Miran 2001 : 276).

Les associations islamiques rencontrent également des problèmes de leadership depuis 1996. Dans le statut du Conseil National Islamique, il est clairement précisé que le mandat du président est valable pour trois ans renouvelables. Pourtant Idriss Koudous qui dirige cette structure islamique depuis sa création en 1993 a refusé de quitter son poste à la fin de son mandat. Cette situation va créer un conflit au sein de la communauté musulmane de 1996 à 2006 où l'on va assister alors à la formation de deux clans : celui de Boikary Fofana, porte-parole du Conseil Supérieur des Imams et celui de Koné Idriss (Koudouss), le Président CNI. La lutte de ces deux personnalités pour le contrôle du CNI a provoqué un profond désaccord au sein de la communauté musulmane.

D'autres problèmes personnels secouent également les associations islamiques. L'organisation du Hadj à travers le CNI en 1993, a créé un profond malaise au sein de la communauté musulmane³. En effet, le partage du bénéfice après le Hadj ne se faisait pas de façon équitable, causant ainsi des frustrations et des mécontentements au sein de la communauté musulmane. Cette question a fait l'objet d'un débat au cours d'une journée de réflexion organisée par le CNI-COSY⁴ en 1998⁵. Par ailleurs, d'autres problèmes se rapportent au partage des revenus lors des prières collectives ou des cérémonies religieuses⁶. Certains musulmans se réservent la plus grande partie sans aucune

¹ Ce sont la construction des mosquées, des écoles, et le forage des puits.

² - Il s'agit du PDCI sous tutelle de Konan Bédié de 1993 à 1999.

³ - Cissé Mamadou, conférence le 23/12/2006.

⁴ - Coordination du CNI section sud.

⁵ - Archive CNI-COSY 1998 : 2-3.

⁶ - Les cérémonies de lecture coranique organisée de façon collective au profit des personnes pour la réalisation de leurs vœux personnels.

justification valable sur le plan religieux si ce ne sont que des considérations purement africaines¹.

Après ces dissensions et ces incompréhensions au sujet des associations islamiques, viendra une période de rapprochement autour d'un esprit de complémentarité.

3. Tentative de rassemblement autour de l'esprit de complémentarité du COSIM (2006-2013)

Après ces nombreuses années de querelle et de désaccords internes, nous constatons un changement positif au sein de la communauté musulmane afin de relever les défis actuels. Cette expérience a permis aux responsables de tirer une leçon au profit des intérêts communs. Cet esprit de complémentarité est entré en rigueur depuis 2006, date qui marque l'investiture de Boikary Fofana à la tête du Conseil Supérieur des Imams. Cela s'explique par le fait que la vision du COSIM aujourd'hui est d'envisager une planification stratégique afin de rassembler les différents dignitaires religieux de tendances diverses comme cela fut l'objectif de l'UCM-CI.

Cette démarche relève de l'initiative de son premier responsable qui a opté pour un partenariat dans les travaux islamiques et d'éviter les querelles dans la communauté musulmane, comme l'illustre si bien ses propos : « l'union et la solidarité des musulmans pour moi est une obligation »². Ce propos a été matérialisé dès son investiture, par la régularisation de la situation conflictuelle dans laquelle était impliquée la communauté musulmane. Il s'agit de l'organisation du Hadj (pèlerinage) qui est l'une des pierres d'achoppement des divergences observées au sein de la communauté musulmane en Côte d'Ivoire. En réalité, tous accordent un certain intérêt à ce cinquième pilier de l'islam vu le profit que cela génère. En toute connaissance de cause, Boikary Fofana a proposé dès son investiture en 2006 à la tête du COSIM, la mise en place d'un comité de réflexion dénommé (l'Office du Hadj) pour plancher sur la question du hadj. Ce comité de réflexion était composé de différents organes islamiques des communautés musulmanes³. Même si celui-ci n'a pas eu le succès escompté, néanmoins, cette initiative augure une volonté pour le rassemblement de la communauté musulmane en Côte d'Ivoire.

1- Tel que le critère d'âge qui est une valeur non négligeable dans la société africaine.

2 -Islam info, 2006 :6.

³ - Il s'agit du Conseil National Islamique (CNI) Association des Musulmans Sunnites en Côte d'Ivoire (AMSCI) Union des Femmes Musulmanes de Côte d'Ivoire (UFMCI) Association des Jeunes Musulmans de Côte d'Ivoire (AJMCI) Union des Culturelles Musulmanes (UCM) Union Islamique pour l'Organisation de Pèlerinage (UIOP) et les confréries Tidjanites.

Ce projet de complémentarité que vise le COSIM intéresse tous les musulmans mais il est question de le traduire en actions concrètes comme l'illustrent les propos de Boikary Fofana: «Ce que je demande à tous les musulmans est qu'ils soient prêts pour l'union et de donner n'importe quel détail qui puisse conduire à l'union»¹. Cet appel lancé par la haute hiérarchie du COSIM ne peut être réalisé qu'à travers un dialogue libre et sincère et un échange libre entre les musulmans en Côte d'Ivoire dans un esprit de tolérance et de fraternité.

En outre, nous considérons cette démarche comme un moyen de rapprochement entre les musulmans à travers un dialogue interne qui était toujours inexistant. Ce qui a favorisé les conflits internes sans aucune justification raisonnable sauf des accusations non fondées. Nous constatons un effort considérable avec le retour du Conseil Supérieur des Imams qui a toujours sa place dans la société conformément à son statut et son règlement intérieur. De même, nous enregistrons une exécution progressive de son programme d'activités concernant les projets matériels car la plupart des projets du Conseil Supérieur des Imams sont restés longtemps inactifs. Aussi, la concurrence entre les deux organisations phares a-t-elle disparu (il s'agit du CNI et du COSIM due au fait que le CNI avait le pouvoir de domination par le fait que le COSIM était dirigé par des personnes de culture traditionnelle) Puisque les responsabilités étaient attribuées sur le critère d'âge. C'est pourquoi, le COSIM était dépouillé de toutes ses prérogatives statutaires et juridiques².

Il est important de signaler que l'amalgame entre le rôle du COSIM et du CNI a disparu après l'investiture de Boikary Fofana³ à la tête du COSIM, précisément à partir de 2013 l'on remarque l'absence totale du Conseil National Islamique sur la scène associative en Côte d'Ivoire.

Conclusion

Le début de l'association islamique remonte en 1954 pour atteindre son point culminant en 1993. A partir de 1996, les conflits internes entre les acteurs des associations islamiques ont pris de l'ampleur. Et les principales causes résultent des questions doctrinales, de leadership et d'intérêts personnels. *A contrario*, ce conflit n'a pas empêché les associations islamiques d'effectuer quelques réalisations

1 -Islam info2006 : 6.

2- Le COSIM a le droit de superviser les activités des autres associations nationales islamiques y compris le CNI.

3 - Il a joué un rôle primordial dans la structuration de l'Islam en Côte d'Ivoire.

telles que l'organisation du hadj et la sensibilisation des musulmans à l'œuvre associative.

Les conflits internes ont supplanté les réalisations des biens communautaires et les intérêts généraux entre 1996 et 2006. Les questions doctrinales et les intérêts personnels ont fait échouer plusieurs associations islamiques nationales et internationales représentées en Côte d'Ivoire.

Quand à la lutte des élites intellectuelles pour la libération de l'Islam sous l'égide des traditionalistes d'une part, et de ceux de culture occidentale d'autre part, cela a duré plus qu'un demi-siècle. C'est en 2006 que les réformistes ont réussi à prendre le contrôle de l'association suprême du pays (le COSIM). En effet, nous constatons depuis 2006, non seulement une transformation au niveau du fonctionnement des associations islamiques et quelque réalisation de projets communautaires ainsi que l'orientation vers la politique de complémentarité.

Sources et Bibliographie

Sources

Al-fourqane 2006, n° 090 du 30 novembre.

Ali .Y- émission Allahou Akbar 2013, rediffusion le vendredi de 9h 35mn à 9h 37mn le 11 octobre.

CNI-COSY, 1998, archives : Journée de réflexion de Dabou.

Delval. R, les musulmans d'Abidjan, *cahier du C.H.G.A.M* n° 10, Paris 1980, 1-107p.

Gaoussou T, Entretien le 10/09 2005, Yopougon- Abidjan.

Ibrahim. K, entretien effectué le 28/02/2005.

Islam Info, 2006, n° 027 du 03 avril au 11mai. N° 094 du 15-21/08/2007.

Stamer. J, 1992, « Les tendances actuelles de l'Islam en Afrique de l'ouest» *dossier de la C.R.R.M*, n°1 novembre, 1-13p.

Miran. M, 2007, « La lumière de l'Islam vient de Côte d'Ivoire»: Le dynamisme de l'Islam Ivoirien sur la scène Ouest-africaine et internationale-*la Revue canadienne des études africaines*, vol. 41, n°1, p. 95-128.

Rapport de la 1^{ère} rencontre l'AFMCI, 1991.

Statut de l'AJMCI, 1994.

Statut de l'AMSCI du 18/10/1997.

Statut et règlement intérieur de l'AEEMCI, 2002.

Statut et règlement intérieur du C.N.I. du Mars 1996.

Statut et règlement intérieur du COSIM, 1996.

www. abidjan.net, 2008, Fraternité matin, 03-04 avril.

Bibliographie

- Abdourahamane K., 1982, *L'Islam et les musulmans en Côte d'Ivoire*,
Maison des livres Caire, 199p.
- Ghânem K., 2005, *Les organisations de la société civile en Koweït* :
Agence de Presse, Koweït, 115p.
- Stamer. J., 1996, *L'Islam en Afrique au sud du Sahara*, Navara,
España, 154p.
- Miran M., 2001, *l'Islam en mégapole l'itinéraire et stratégie de la
communauté musulmane d'Abidjan 1960-1993*, Thèse de Doctorat,
London, 534p.
- Miran M., 2006, *L'Islam, histoire et modernité en Côte d'Ivoire*-
Karthala, Paris, 546p.
- Quoq J., 1975, *Les musulmans en Afrique*- Maisonneuve, Paris: 1975,
522p.
- Younous T., 1989, *La doctrine des sectes religieuses en Côte d'Ivoire*,
thèse de Doctorat en théologie, Université Oumoukoura (Arabie
Saoudite), 2 tomes, 470p.
- Zohîr I., 1976, *la Kadiyaniya : études et analyse, direction de la
traduction de la sunna*, Pakistan, 113p.